MAIRIE DE SARCEY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

Le mardi 3 juin 2025 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.
Pouvoirs : Daniel MULATON à M. BARDOUX, Ghislaine CARRIER à O. LAROCHE, Pierre-Jean LAURENT à M. BOURBON
Absente : I. FRATELLO.

Secrétaire de séance : D. AUROUSSET

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

M. le Maire stipule que la Commune offre la possibilité de recourir au prélèvement automatique pour le versement des loyers d'habitation et du commerce. Après échange avec le service de gestion comptable, ce mode de paiement pourrait être proposé pour le règlement pour les factures de la garderie périscolaire, en plus du paiement par chèque et du paiement en ligne.
M. le Maire propose la mise en place du prélèvement automatique afin de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux ...), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.
Les usagers devront au préalable signer un mandat de prélèvement SEPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le prélèvement automatique pour le paiement des services de garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2025, sans que ce mode de paiement soit imposé aux familles bénéficiaires,
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

M. le Maire indique qu'il convient d'intégrer le prélèvement automatique comme mode de paiement dans le règlement de la garderie périscolaire et procéder à cette occasion à quelques ajustements mineurs.
Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE les modifications apportées au règlement de la garderie périscolaire,
- DIT que ce règlement est applicable à compter de la rentrée scolaire 2025/2026,

Après avoir signé le marché de maitrise d'œuvre le 31 janvier 2024, le permis de construire a été accordé le 18 décembre 2024 et le marché de travaux a été lancé le 31 janvier 2025. Les entreprises ont été notifiées début mai et les travaux doivent démarrer le 10 juin 2025.
En parallèle, un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé sur internet (sites : Mairie, CCPA, Insiti, Le bon coin ; Facebook, LinkedIn ; Panneau Pocket) pour trouver un porteur de projet.
Ce projet est éligible à l'appel à projets des communes du Département pour les travaux liés au commerce ; il est également inscrit au Contrat Région de la CCPA pour la part consacrée au logement.
M. le Maire propose de solliciter les subventions correspondantes à partir des plans de financement prévisionnels suivants, tenant compte du montant des marchés signés, des règles d'éligibilité du dispositif sollicité et des subventions attribuées.

Coût prévisionnel - commerce	**306.410 € HT**	
Région : commerce en milieu rural	91.923 €	(30%)
Département : Appel à projets 2025	107.243 €	(35%)
Commune : Fonds propres	107.244 €	(35%)
Coût prévisionnel - logements	**685.220 € HT**	
État : DETR 2024	190.000 €	(28%)
Région : contrat Région	97.000 €	(14%)
Région : bâtiment avec bois local	7.033 €	(1%)
Commune : Fonds propres/ Emprunts	391.187 €	(57%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE le projet avec les plans de financement prévisionnels proposés,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2025,
- SOLLICITE une subvention pour le commerce au titre de l'appel à projets 2025 du Département du Rhône à hauteur de 107.243,00 €,
- SOLLICITE une subvention pour les logements auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat Région à hauteur de 97.000 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➢ Décisions du Maire

M. le Maire confirme avoir validé les devis du SYDER pour ajouter un point lumineux route de St-Romain (423€) et déplacer celui sur la façade de la Maison des associations (221€).
Il informe le Conseil d'autres marchés passés :
- Audit énergétique de bâtiments communaux : 7.560,00€ TTC (Objectif7)
- Épareuse sur les chemins ruraux : 6.866,40€ TTC (SARL Dumontet)
- Marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble de l'épicerie

N° du lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant TTC (PSE incluse)
01	Désamiantage - Démolition	Ecohab SARL	31.968,00 €
02	Terrassements - Gros œuvre - Réseaux VRD - Aménagements extérieurs	Chaverot maçonnerie	291.822,38€
03	Charpente bois - Couverture tuiles - Zinguerie	Menuiserie du Beaujolais vert	101.175,00 €
04	Menuiseries extérieures alu vitrées - Volets roulants alu	SAS B'Alu	73.088,94 €

La commune s'est inscrite au concours de fleurissement et d'embellissement des villages des pierres dorées avec visite du jury prévue le jeudi 17 juillet matin.
Lors des sorties scolaires des enfants de l'école (20 mai et 3 juin), le Ch'tit midi des gones a décidé d'ouvrir la cantine aux personnes qui le souhaitent ; la cantine a accueilli environ une quarantaine de personnes à chaque fois pour déguster la cuisine de Thérèse.

➢ **Bâtiments / Vie associative**

En l'absence de Ghislaine CARRIER, M. le Maire fait un point sur le chantier de l'épicerie qui va débuter.
Il informe qu'un audit énergétique est en cours sur plusieurs bâtiments communaux.
Il fait un retour sur la soirée astronomie du 7 mai qui a réuni une centaine de personnes avec beaucoup de retours positifs.
Harold GOUJON fait part des devis pour limiter l'accès à l'ancienne école.

➢ **Urbanisme/Voirie**

En l'absence de Daniel MULATON, M. le Maire recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- chemin du Bois : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- rue du Tilleul : DP accordée pour création d'une terrasse
- route de la Cave : DP accordée pour transformation d'un garage en habitation
- rue du Tilleul : DP accordée pour création d'une terrasse sur pilotis
- route de Saint-Romain : DP accordée pour création d'un mur de clôture
- route de Saint-Romain : DP accordée pour création d'une clôture (muret avec brise-vue)
- rue Centrale : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- chemin du Bois : PC accordé pour création d'une pergola
- venelle de Pouilly : PC accordé pour création d'un abri voiture et d'une couverture d'une terrasse

Il dresse ensuite un état des travaux de voirie réalisés ou prévus :

- réfection du chemin de Goutte Martin par la CCPA du 11 au 14 avril avec reprise attendue sur une portion
- enrobé à froid sur les voies communales par les agents communaux
- point à temps sur les voies communautaires du 19 au 23 mai
- fauchage des accotements des voies communautaires du 19 au 22 mai puis des voies communales du 21 au 26 mai
- réfection de la couche de roulement de la rue de la Noyeraie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➢ **Intercommunalités**

M. le Maire informe des réunions à venir cette semaine :

- Réunion en mairie sur l'optimisation de la collecte des déchets le 5 juin matin
- Conseil communautaire le 5 juin
- Conseil syndical du SYDER le 26 juin

Il présente la plateforme « Monpaysdelarbresle » relancée ce printemps : elle relie les producteurs, artisans… aux consommateurs du pays de l'Arbresle. Chaque association peut également y renseigner tout évènement qu'elle organise.
Il ajoute que par l'entreprise Birdz a procédé à l'équipement de relais de télérelèves pour les compteurs d'eau.

➢ **Divers**

M. le Maire annonce que Sarcey a été retenu comme « Villages d'Avenir ». Dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement, il vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires